



partir avec les enfants avant l'ONC.

Par **kash**, le **16/11/2009** à **20:29**

bonjour,

mon mari et moi nous séparons, nous avons deux enfants de 3 ans
je pense qu'il est PN et me fait bcp souffrir moralement depuis bien à avant la separation. j'ai fini par commencer une relation avec un autre.

Il a donc demandé le divorce, par consentement mutuel. puis a changé d'avis 15 jours plus tard et a changé d'avocat pour faire sa propre requete car la convention de consentement mutuel ne lui convenait plus et qu'il voulait faire valoir ses droits de pere.

Il demande la jouissance de l'appartement.et la residence alternée.

sauf que la residence alternée n'est pas possible car je souhaite refaire ma vie à une centaine de km et qu'il ne m'y suivra pas.

il joue donc la carte de la stabilité : meme ecole, meme domicile, je pense qu'il essaye de me prendre la garde des filles.

de plus la cohabitation est impossible car il se joue de moi à tout moment.

je ne peux m'y resoudre, qu'ai je a risquer si je pars avec mes enfants et que je les change d'école? peut il m'accuser d'enlèvement? qui dois je prevenir? la gendarmerie, lui, mon avocate, le JAF, son avocat???

pourrait il faire intervenir le fait que j'aie quelqu'un d'autre dans ma vie meme si nous sommes dans le cadre d'un divorce accepté?

d'avance merci de vos reponses...